DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 1er février 2023

02.2023-01	**CYCLE DE L'EAU** **Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Modification dégrillage du poste de relevage des eaux pluviales du bassin ZA Beausoleil à Vieillevigne »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que la société SAUR, sise rue de Touraine, 44390 NORT SUR ERDRE, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Considérant que la même société SAUR intervient pour l'entretien de cet ouvrage et l'opportunité de réaliser les interventions en même temps,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour la modification du dégrillage du poste de relevage des eaux pluviales du bassin ZA Beausoleil à Vieillevigne, avec la société SAUR, sise rue de Touraine, 44390 NORT SUR ERDRE, pour un montant de 9 825 € H.T. soit 11 790 € T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu

AR-Préfecture de Nantes
044-200067635-20230202-2-AU

Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 02-02-2023
Publication le : 02-02-2023

Publication sur le site internet le : 02/02/2023